



**PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS FEMMES DE  
L'ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE  
ÉTUDIANTE**

**26 ET 27 MARS 2016**

**MONTRÉAL, QC.**

**COORDONNÉES DU BUREAU DE L'ASSÉ**

2065 rue Parthenais B.P. 383

Montréal, Qc, H2K 3T1

Tél : 514-390-0110

Courriel: [webmestre@asse-solidarite.qc.ca](mailto:webmestre@asse-solidarite.qc.ca)

Web : [www.asse-solidarite.qc.ca](http://www.asse-solidarite.qc.ca)

# TABLE DES MATIÈRES

---

TABLE DES MATIÈRES.....	3
0. Ouverture.....	4
1. Procédures.....	4
1.1. Praesidium.....	4
1.2 Adoption de l'ordre du jour.....	4
1.3 Adoption du procès-verbal.....	5
2. Accueil des membres.....	5
3. Bilans.....	5
4. Revendications.....	6
5. Plan d'action.....	12
6. Avis de motion.....	13
7. Retour.....	13

## **0. OUVERTURE**

### **0.1 L'ouverture du congrès est proposée.**

*Proposée par :Conseil Exécutif*

*Appuyée par :Aféa-Uqam*

*Adoptée à l'unanimité*

## **1. PROCÉDURES**

### **1.1. Praesidium**

#### **1.1.1. Que le présidium soit composé d'Aurélié Paquet, Elisabeth Béfort Doucet, Abir Ait Goute, Valérie Plante-Levesque et Marie-Pier Lauzon, pour la fin de semaine.**

*Proposée par :Conseil Exécutif*

*Appuyée par :RÉSUL*

*Adopté à l'unanimité*

### **1.2 Adoption de l'ordre du jour**

#### **1.2.1. Que l'ordre du jour soit le suivant :**

- 0. Ouverture
- 1. Procédures
  - 1.1 Praesidium
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Adoption du procès-verbal
- 2. Accueil des nouveaux membres
- 3. Bilans
- 4. Revendications
- 5. Plan d'action
- 6. Avis de motion
  - 6.1 Dépôt des avis de motion
  - 6.2 Traitement des avis de motion
- 7. Retour
- 8. Varia
- 9. Fermeture

*Proposée par : Conseil Exécutif*

*Appuyée par : SOGÉÉCOM*

*Adoptée à l'unanimité*

### **1.3 Adoption du procès-verbal**

#### **1.3.1. Que l'on adopte le procès-verbal du Congrès de l'ASSÉ des 20 et 21 février 2016.**

*Proposée par : Conseil Exécutif*

*Appuyée par : Sogéecom*

*Adopté à l'unanimité*

## **2. ACCUEIL DES MEMBRES**

#### **2.1. Que l'on fasse un tour de table des associations présentes.**

*Proposée par : AECSL*

*Appuyée par : AGECSFG*

*Pour : 14 Contre : 1 Abstentions : 4*

*Adoptée à majorité*

## **3. BILANS**

**3.1.** *Considérant l'importance de faire du congrès femme un espace de discussion où chacune pourra s'exprimer,*

*Considérant l'importance des enjeux régionaux et plus précisément du féminisme en région;*

*Considérant les diverses réalités vécues par les femmes en fonction de l'espace géographique;*

*Considérant les dernières instances et l'importance de moments en non-mixité;*

Que l'on tienne des caucus non-mixtes régionaux de 1,5 heure (Montréal, Québec, régions) et que chaque caucus fasse un retour en congrès sur les thèmes ressortant du caucus ainsi que sur les bilans locaux des associations étudiantes.

Que ceci soit suivi d'une plénière de 1 heure sur le féminisme au local et le féminisme en région (sur la solidarité inter-régionale quant à la question du féminisme).

*Proposée par : Comité Femmes*

*Appuyée par : AGECSFG*

**3.1.1. Amendement :** Biffer "Que ceci soit suivi d'une plénière de 1 heure sur le féminisme au local et le féminisme en région (sur la solidarité inter-régionale quant à la question du féminisme)."

*Proposé par : Conseil Exécutif*

*Appuyé par : AESPEP-UdeM*

*Adopté à l'unanimité*

*Retour sur la principale 3.1 telle qu'amendée :*

**3.1.** *Considérant l'importance de faire du congrès femme un espace de discussion où chacune pourra s'exprimer,*

*Considérant l'importance des enjeux régionaux et plus précisément du féminisme en région;*

*Considérant les diverses réalités vécues par les femmes en fonction de l'espace géographique;  
Considérant les dernières instances et l'importance de moments en non-mixité;*

Que l'on tienne des caucus non-mixtes régionaux de 1,5 heure (Montréal, Québec, régions)  
et que chaque caucus fasse un retour en congrès sur les thèmes ressortant du caucus ainsi  
que sur les bilans locaux des associations étudiantes.

*Proposée par : Comité Femmes*

*Appuyée par : AGECSFG*

**3.1.2. Amendement : Modifier « 1,5 heure » par « 1 heure ».**

*Proposé par : AESPEP-UdeM*

*Appuyé par : AGECSFG*

*Pour : 0 Contre : 34 Abstentions : 17*

*Battu à majorité*

*Retour sur la principale 3.1 telle qu'amendée (1x) :*

**3.1. Considérant l'importance de faire du congrès femme un espace de discussion où chacune pourra s'exprimer,**

*Considérant l'importance des enjeux régionaux et plus précisément du féminisme en région;*

*Considérant les diverses réalités vécues par les femmes en fonction de l'espace géographique;*

*Considérant les dernières instances et l'importance de moments en non-mixité;*

Que l'on tienne des caucus non-mixtes régionaux de 1,5 heure (Montréal, Québec, régions)  
et que chaque caucus fasse un retour en congrès sur les thèmes ressortant du caucus ainsi  
que sur les bilans locaux des associations étudiantes.

*Proposée par : Comité Femmes*

*Appuyée par : AGECSFG*

*Adoptée à l'unanimité*

**Proposition privilégiée : Que se tienne une pause de 1 heure.**

*Proposée par : Conseil Exécutif*

*Appuyée par : AFELC-UQAM*

*Adoptée à l'unanimité*

**Proposition dilatoire : Que l'on suspende le point 3. Bilans et que l'on passe directement au point 4. Revendications.**

*Proposée par : Comité Femmes*

*Appuyée par : AECSF*

*Adoptée à l'unanimité*

## **4. REVENDICATIONS**

**4.1. Considérant la limitation de l'accès aux ressources des personnes en régions;**

*Considérant que les milieux militants régionaux sont moins fournis en effectifs;*

*Considérant que ce sont les mêmes personnes qui s'impliquent dans les instances;*

*Considérant le manque de réceptivité et d'éducation de la population en régions;*

*Considérant le renouvellement constant de la base militante;*

Que le comité Femmes de l'ASSE produise de la documentation simple, de base et accessible aux instances régionales à propos des féminismes et de son hétérogénéité, de l'importance de l'alternance hommes/femmes, de l'importance de la création des espaces non-mixtes, de la culture du viol, de la marchandisation du corps des femmes et de l'importance de la féminisation des propos.

*Proposée par : AGEFLESH*

*Appuyée par : RÉSUL*

**4.1.2. Amendement :** Biffer « Comité femmes » et le remplacer par « ASSÉ ».

*Proposé par Conseil Executif*

*Appuyé par AECSF*

*Adopté à l'unanimité*

*Retour sur la principale 4.1. telle qu'amendée :*

**4.1.** *Considérant la limitation de l'accès aux ressources des personnes en régions;*

*Considérant que les milieux militants régionaux sont moins fournis en effectifs;*

*Considérant que ce sont les mêmes personnes qui s'impliquent dans les instances;*

*Considérant le manque de réceptivité et d'éducation de la population en régions;*

*Considérant le renouvellement constant de la base militante;*

Que l'ASSÉ produise de la documentation simple, de base et accessible aux instances régionales à propos des féminismes et de son hétérogénéité, de l'importance de l'alternance hommes/femmes, de l'importance de la création des espaces non-mixtes, de la culture du viol, de la marchandisation du corps des femmes et de l'importance de la féminisation des propos.

*Proposée par : AGEFLESH*

*Appuyée par : RÉSUL*

*Adoptée à l'unanimité*

**4.2.** *Considérant que les informations comprises dans l'Ultimatum Femmes ne sont pas adaptées aux réalités des régions;*

*Considérant que l'Ultimatum Femmes est un outil de mobilisation;*

Que chaque édition de l'Ultimatum Femmes comprenne au moins deux articles par rapport aux régions ou rédigées par des membres en région et que les premières pages soient plus invitantes.

*Proposée par : AECSF*

*Appuyée par : AGEEM*

**Proposition dilatoire :** Mise en dépôt de la principale 4.2.

*Proposée par : AGEFLESH*

*Appuyée par : AGEEM*

*Pour : 0    Contre : 17    Abstention : 33*

*Battue à majorité*

*Retour sur la principale 4.2.*

*4.2. Considérant que les informations comprises dans l'Ultimatum Femmes ne sont pas adaptées aux réalités des régions;*

*Considérant que l'Ultimatum Femmes est un outil de mobilisation;*

Que chaque édition de l'Ultimatum Femmes comprenne au moins deux articles par rapport aux régions ou rédigées par des membres en région et que les premières pages soient plus invitantes.

*Proposée par : AECSF*

*Appuyé par : AGEEM*

*Pour : 3 Contre : 9 Abstention : 27*

*Mise en dépôt*

*4.3. Considérant la violence institutionnelle faite aux personnes survivantes d'agressions à caractère sexuel lorsqu'elles tentent de porter plainte auprès des instances de leur lieu d'études;*

*Considérant que leurs dénonciations peuvent être reçues avec mépris, voire avec des menaces;*

*Que l'ASSÉ dénonce les réponses violentes et insuffisantes qui surviennent couramment au sein des instances s'occupant des dénonciations dans les établissements d'éducation.*

Que l'ASSÉ inclut cette question au sein de ses campagnes et qu'elle appelle à tenir des actions auprès de toutes institutions d'éducation présentant cette problématique que des étudiants-es soient membres de l'ASSÉ ou non.

Que l'ASSÉ encourage la formation de groupes de militants-es étudiants-es au sein des institutions afin que ces derniers-ères puissent travailler à créer des espaces de revendications et d'accompagnement, en se penchant spécifiquement sur les problèmes de sexisme, de harcèlement et d'agressions sexuelles.

Que l'ASSÉ dénonce l'absence de lieux et d'instances à la fois institutionnelles et non-institutionnelles qui prévient et répond aux violences sexistes de manière concertée avec les personnes survivantes.

*Proposée par : l'ACSSUM*

*Appuyée par : AGEAFXG*

**4.3.1. Amendement :** Que l'on ajoute « Que si un survivant ou une survivante en exprime le souhait, l'ASSÉ réclame la suspension sans salaire de tout employé-e de l'association du cégep ou de l'université dénoncé pour agression ou harcèlement sexuel jusqu'à ce que cette personne consente à participer à un processus de justice transformatrice. »

*Proposé par : AECSL*

*Appuyé par : AGES*

*Pour : 9 Contre : 3 Abstentions : 39*

*Battu à majorité*

**4.3.2. Amendement :** Que l'on ajoute « Que si un survivant ou une survivante en exprime le souhait, l'ASSÉ offre un soutien aux associations locales où l'un ou l'une employé-e de l'association, du cégep ou de l'université a été dénoncé pour agression ou harcèlement

sexuel. Que ce soutien puisse aller, selon les besoins et désirs exprimés, jusqu'à la réclamation de la suspension du salaire de l'Agresseur. »

*Proposé par : AFÉA-UQAM*

*Appuyé par : RÉSUL*

*Pour : 36 Contre : 0 Abstentions : 13*

*Adopté à majorité*

*Retour sur la principale 4.3. telle qu'amendée :*

**4.3.** *Considérant la violence institutionnelle faite aux personnes survivantes d'agressions à caractère sexuel lorsqu'elles tentent de porter plainte auprès des instances de leur lieu d'études;*

*Considérant que leurs dénonciations peuvent être reçues avec mépris, voire avec des menaces; Que l'ASSÉ dénonce les réponses violentes et insuffisantes qui surviennent couramment au sein des instances s'occupant des dénonciations dans les établissements d'éducation.*

Que l'ASSÉ inclut cette question au sein de ses campagnes et qu'elle appelle à tenir des actions auprès de toutes institutions d'éducation présentant cette problématique que des étudiants-es soient membres de l'ASSÉ ou non.

Que l'ASSÉ encourage la formation de groupes de militants-es étudiants-es au sein des institutions afin que ces derniers-ères puissent travailler à créer des espaces de revendications et d'accompagnement, en se penchant spécifiquement sur les problèmes de sexisme, de harcèlement et d'agressions sexuelles.

Que l'ASSÉ dénonce l'absence de lieux et d'instances à la fois institutionnelles et non-institutionnelles qui prévient et répond aux violences sexistes de manière concertée avec les personnes survivantes.

Que si un survivant ou une survivante en exprime le souhait, l'ASSÉ offre un soutien aux associations locales où l'un ou l'une employé-e de l'association, du cégep ou de l'université a été dénoncé pour agression ou harcèlement sexuel. Que ce soutien puisse aller, selon les besoins et désirs exprimés, jusqu'à la réclamation de la suspension du salaire de l'Agresseur.

*Proposée par : l'ACSSUM*

*Appuyée par : AGECSFXG*

**4.3.3. Amendement :** Que l'on remplace « dénonce l'absence de lieux et d'instances » par « encourage la création de lieux et d'instances ».

*Proposé par : AESPEP-UdeM*

*Appuyé par : SOGÉÉCOM*

**4.3.3.1. Sous-amendement :** Que l'on modifie l'amendement pour qu'il se lise comme suit : « Que l'on ajoute « et encourage la création » après « Que l'ASSÉ dénonce l'absence ».

*Proposé par : ACSSUM*

*Appuyé par : RÉSUL*

*Pour : 2 Contre : 38 Abstentions: 7*

*Battu à majorité*

*Retour sur l'amendement 4.3.3. :*

**4.3.3. Amendement :** Que l'on remplace « dénonce l'absence de lieux et d'instances » par « encourage la création de lieux et d'instances ».

*Proposé par : AESPEP-UdeM*

*Appuyé par : SOGÉÉCOM*

*Pour : 24 Contre: 9 Abstentions : 11*

*Adopté à majorité*

*Retour sur la principale 4.3. telle qu'amendée (2x) :*

**4.3.** *Considérant la violence institutionnelle faite aux personnes survivantes d'agressions à caractère sexuel lorsqu'elles tentent de porter plainte auprès des instances de leur lieu d'études;*

*Considérant que leurs dénonciations peuvent être reçues avec mépris, voire avec des menaces; Que l'ASSÉ dénonce les réponses violentes et insuffisantes qui surviennent couramment au sein des instances s'occupant des dénonciations dans les établissements d'éducation.*

Que l'ASSÉ inclut cette question au sein de ses campagnes et qu'elle appelle à tenir des actions auprès de toutes institutions d'éducation présentant cette problématique que des étudiants-es soient membres de l'ASSÉ ou non.

Que l'ASSÉ encourage la formation de groupes de militants-es étudiants-es au sein des institutions afin que ces derniers-ères puissent travailler à créer des espaces de revendications et d'accompagnement, en se penchant spécifiquement sur les problèmes de sexisme, de harcèlement et d'agressions sexuelles.

Que l'ASSÉ dénonce l'absence de lieux et d'instances à la fois institutionnelles et non-institutionnelles qui prévient et répond aux violences sexistes de manière concertée avec les personnes survivantes.

Que si un survivant ou une survivante en exprime le souhait, l'ASSÉ offre un soutien aux associations locales où l'un ou l'une employé-e de l'association, du cégep ou de l'université a été dénoncé pour agression ou harcèlement sexuel. Que ce soutien puisse aller, selon les besoins et désirs exprimés, jusqu'à la réclamation de la suspension du salaire de l'agresseur.

*Proposée par : l'ACSSUM*

*Appuyée par : AGECEFXG*

**4.3.4. Amendement :** Que l'on remplace « Que l'ASSÉ dénonce l'absence de lieux et d'instances à la fois institutionnelles et non-institutionnelles qui prévient et répond aux violences sexistes de manière concertée avec les personnes survivantes. » par

« Que l'ASSÉ dénonce le manque de lieux et d'instances à la fois institutionnelles et non-institutionnelles sur les campus qui prévient et répond aux violences sexistes de manière concertée avec les personnes survivantes et en ce sens;

Que l'ASSÉ encourage la création de lieux et d'instances à la fois institutionnelles et non-institutionnelles qui prévient et répond aux violences sexistes de manière concertée avec les personnes survivantes. ».

*Proposé par : AFÉA-UQAM*

*Appuyé par : AECSL  
Adopté à l'unanimité*

*Retour sur la principale 4.3. telle qu'amendée (3x) :*

*4.3. Considérant la violence institutionnelle faite aux personnes survivantes d'agressions à caractère sexuel lorsqu'elles tentent de porter plainte auprès des instances de leur lieu d'études;*

*Considérant que leurs dénonciations peuvent être reçues avec mépris, voire avec des menaces;  
Que l'ASSÉ dénonce les réponses violentes et insuffisantes qui surviennent couramment au sein des instances s'occupant des dénonciations dans les établissements d'éducation.*

Que l'ASSÉ inclut cette question au sein de ses campagnes et qu'elle appelle à tenir des actions auprès de toutes institutions d'éducation présentant cette problématique que des étudiants-es soient membres de l'ASSÉ ou non.

Que l'ASSÉ encourage la formation de groupes de militants-es étudiants-es au sein des institutions afin que ces derniers-ères puissent travailler à créer des espaces de revendications et d'accompagnement, en se penchant spécifiquement sur les problèmes de sexisme, de harcèlement et d'agressions sexuelles.

Que l'ASSÉ dénonce le manque de lieux et d'instances à la fois institutionnelles et non-institutionnelles sur les campus qui prévient et répond aux violences sexistes de manière concertée avec les personnes survivantes et en ce sens;

Que l'ASSÉ encourage la création de lieux et d'instances à la fois institutionnelles et non-institutionnelles qui prévient et répond aux violences sexistes de manière concertée avec les personnes survivantes.

Que si un survivant ou une survivante en exprime le souhait, l'ASSÉ offre un soutien aux associations locales où l'un ou l'une employé-e de l'association, du cégep ou de l'université a été dénoncé pour agression ou harcèlement sexuel. Que ce soutien puisse aller, selon les besoins et désirs exprimés, jusqu'à la réclamation de la suspension du salaire de l'agresseur.

*Proposée par : l'ACSSUM*

*Appuyée par : AGECFXG*

*Pour : 49 Contre : 0 Abstentions : 1*

*Adoptée à majorité*

**Proposition dilatoire : Passer directement au point 5. Plan d'action.**

*Proposée par : Comité Femmes*

*Appuyée par : SOGÉÉCOM*

*Pour : 32 Contre : 6 Abstentions : 9*

*Adoptée à majorité*

## 5. PLAN D'ACTION

5.1. Que l'on tienne une plénière de 1 heure sur la possibilité d'une campagne féministe à l'ASSÉ.

*Proposée par : CoCo*

*Appuyée par : RÉÉSUM*

*Pour : 10 Contre : 19 Abstentions : 18*

*Battue à majorité*

**5.2.** *Considérant qu'il y a une manifestation « Pro-Life » à chaque année en mai à Ottawa. Considérant que le mouvement « Pro-Life » contrevient à des droits fondamentaux des femmes, comme le droit à l'avortement et le droit à certaines formes de contraception.*

Que l'assé invite ses membres à participer à la manifestation s'opposant à « Pro-Life » à Ottawa le jeudi 12 mai 2016.

*Proposée par AGECFXG*

*Appuyée par ADÉPUM*

*Adoptée à l'unanimité*

5.3. Que l'on tienne une plénière de 1 heure sur la possibilité d'une campagne féministe à l'ASSÉ.

*Proposée par : Conseil Exécutif*

*Appuyée par : ACSSUM*

*Adoptée à l'unanimité*

**5.4.** *Considérant l'importance de ces enjeux que nous vivons à tous les jours; Considérant la culture du viol omniprésente; Considérant le soutien trop souvent déficient que les établissements d'enseignement procurent aux survivantes;*

Que l'ASSÉ lance une campagne nationale contre les agressions sexuelles et la culture du viol dans les établissements scolaires au Québec.

Que l'ASSÉ appelle à une restructuration des politiques contre le harcèlement sexuel, des processus de dénonciation, des structures de soutien aux personnes survivantes dans les établissements scolaires.

Que l'ASSÉ n'accepte aucun agresseur sur son équipe nationale.

*Proposée par le Comité Femmes*

*Appuyée par AFEA-UQAM*

**Proposition dilatoire :** Mise en dépôt de la principale 5.4.

*Proposée par : SOGÉÉCOM*

*Appuyée par : AGEFLESH*

*Adoptée à l'unanimité*

**Proposition privilégiée : La levée du Congrès.**

*Proposée par : AECSL*

*Appuyée par : AGECLG*

*Pour : 3      Contre : 33      Abstentions : 7*

*Battue à majorité*

## **6. AVIS DE MOTION**

**Proposition dilatoire : Que l'on passe directement au point 7. Retour.**

*Proposée par : RÉSUL*

*Appuyée par : ACSSUM*

*Adoptée à l'unanimité*

## **7. RETOUR**

**7.1. Que l'on tienne une plénière de 15 minutes sur le Congrès Femmes.**

*Proposée par : Conseil Exécutif*

*Appuyée par : AGECLG*

*Adoptée à l'unanimité*

**Proposition privilégiée : La levée du Congrès.**

*Proposée par : AECSL*

*Appuyée par : AGECLG*

*Adoptée à l'unanimité*